

La veille municipale

Mercredi 4 juin 2014
volume 17, numéro 23
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux
modifiés

Gazette officielle du
Québec, Partie 2, fascicule
n° 23 du 4 juin 2014

Gazette officielle du
Québec, Partie 1, fascicule
n° 22 du 31 mai 2014

Lois municipales modifiées

Aucune modification cette semaine.

Règlements municipaux modifiés

*Règlement édictant des mesures
transitoires nécessaires à l'application
de la Loi sur les infrastructures
publiques, RLRQ, c. I-8.3, D. 281-2014,
a. 0.1.*

*Règlement modifiant le Règlement édictant des
mesures transitoires nécessaires à l'application
de la Loi sur les infrastructures publiques, D.
444-2014 du 21-05-14, (2014) 146 G.O. 2,
1959, a. 1.*

*Règlement sur le pétrole, le gaz naturel
et les réservoirs souterrains, RLRQ, c.
M-13.1, r. 1, aa. 64, 70.*

*Loi concernant principalement la mise en
oeuvre de certaines dispositions du discours
sur le budget du 20 novembre 2012, L.Q. 2013,
c. 16, aa. 39, 40.*

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 23 du 4 juin 2014

AVIS

*Municipalité de Canton de Clermont —
Désaveu concernant le Règlement
numéro 191 pour permettre la
circulation des motoneiges et véhicules
tout-terrain sur certains chemins
municipaux.*

Avis, (2014) 146 G.O. 2, 1979

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 22 du 31 mai 2014

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'...

*Municipalité de Champneuf (Nouveau
délai pour permettre d'adopter un
document visé).*

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 565.

*Municipalité de La Morandière
(Nouveau délai pour permettre
d'adopter un document visé).*

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 565.

*Municipalité de La Motte (Nouveau
délai pour permettre d'adopter un
document visé).*

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 565.

*Municipalité de Landrienne (Nouveau
délai pour permettre d'adopter un
document visé).*

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 565.

*Municipalité de Launay (Nouveau délai
pour permettre d'adopter un document
visé).*

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 565.

*Municipalité de Preissac (Nouveau délai
pour permettre d'adopter un document
visé).*

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 566.

*Municipalité de Rochebaucourt
(Nouveau délai pour permettre
d'adopter un document visé).*

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 566.

*Municipalité de Saint-Dominique-du-
Rosaire (Nouveau délai pour permettre
d'adopter un document visé).*

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 566.

*Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier
(Nouveau délai pour permettre
d'adopter un document visé).*

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 566.

Municipalité de Sainte-Gertrude-

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Manneville (*Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé*).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 566.

MINISTÈRES, AVIS
CONCERNANT LES...

RESSOURCES NATURELLES

Programmes de réforme cadastrale
(*Interdiction d'aliénation d'un droit de propriété dans la circonscription foncière de Terrebonne*).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 578.

Programmes de réforme cadastrale
(*Interdiction d'aliénation d'un droit de propriété dans la circonscription foncière de Témiscouata*).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 579.

Programmes de réforme cadastrale
(*Interdiction d'aliénation d'un droit de propriété dans la circonscription foncière de Papineau*).

Avis, (2014) 146 G.O. 1, 580.